



Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage unique des sites Natura 2000 du Morvan

vendredi 25 janvier à 14h à la Maison du Parc à Saint-Brisson

Étaient présents :

Monsieur BARRE Bertrand, Office National des Forêts – Agence Bourgogne-Est ;
Madame BURLOTTE Estelle, chargée de mission Natura 2000 Communauté de communes Avallon Vézelay Morvan ;
Monsieur CAUMONT Jean-Philippe, Directeur du Parc naturel régional du Morvan ;
Madame CHAREYRE Béatrice, Direction Départementale des Territoires de la Nièvre ;
Monsieur DECHAUME Alain, Office National des Forêts
Madame DELACE Corinne, Chambre d'Agriculture de la Cote d'Or ;
Monsieur DANVY Mathieu, technicien à la Fédération des Chasseurs de la Nièvre, membre du bureau de l'association de chasse fluviale de la Nièvre et représentant de la Fédération Régional des Chasseurs de Bourgogne-Franche-Comté ;
Madame DURET Justine, chargée de mission patrimoine naturel au PNR du Morvan ;
Monsieur GARINEAUD Clément, chargé de mission Natura 2000 au Parc naturel régional du Morvan ;
Monsieur GEORGE Patrick, président du Comité de Pilotage des sites Natura 2000 du Morvan et premier adjoint de la commune de Pierre-Perthuis ;
Madame JUHEL Erika, chargée de mission environnement à la Direction Départementale des Territoires de la Nièvre ;
Madame LANSON Colette, Sous-Préfète de Château-Chinon ;
Madame LEBLANC Marie, chargée de mission au Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien ;
Monsieur LEMEE Gilles, Chambre d'Agriculture de la Nièvre et Biobourgogne ;
Monsieur LOUIS Hervé, Centre Régional de la Propriété Forestière de Bourgogne-Franche-Comté et représentant MA de Montigny ;
Monsieur MAGOUTHIER J.L, Commune d'Arleuf ;
Monsieur METIER Cyril, Office National des Forêts ;
Monsieur PARIS Laurent, responsable du pôle Environnement au Parc naturel régional du Morvan ;
Madame RAPPENEAU Odile, commune de Saint-André-en-Morvan ;
Monsieur ROLLIN Dominique, représentant de la Fédération Française de Canoe Kayak, du Conseil Régional du Canoe Kayak de Bourgogne-Franche-Comté ;
Monsieur SOUDRE Romain, délégué territorial d'EDF Hydraulique Cure ;
Madame THIALLIER Claire, chargée de mission Nature à la DREAL Bourgogne-Franche-Comté ;
Monsieur TISSIER Joel, communauté de commune d'Avallon Vézelay Morvan ;

Monsieur VILCOT Vincent, chargé d'étude faunes sauvages à la Société d'Histoire Naturelle d'Autun ;
Madame WECK Clémence, chargée de mission Natura2000 au Parc naturel régional du Morvan ;
Madame WICKER Françoise, adjointe au maire d'Avallon ;
Madame WINGERTER Nathalie, Réseau Transport d'Electricité.

Excusés :

Monsieur ACCARY André, Président du Conseil départemental de la Saône-et-Loire ;
Madame BARNAY Marie-Claude, Présidente de la communauté de communes du Grand Autunois ;
Monsieur BAZIN Fabien, Maire de la commune de Lormes ;
Monsieur BERCOT Guy, Président du Comité régional de randonnée pédestre de Bourgogne-Franche-Comté ;
Monsieur BLANCHOT René, Maire de la commune de Glux-en-glenne ;
Monsieur BONNOT Marc, Maire de la commune de Fachin ;
Madame CHAMBIN Martine, Maire de la commune de Foissy ;
Monsieur DURIX Arnaud, Préseident de Destination Saône-et-Loire ;
Monsieur DUSSARRAT Christian, Directeur de la Direction départementale des territoires de la Saône-et-Loire ;
Monsieur FONTAINES Jacques, Président de la Fédération de l'Yonne pour la pêche et la protection du milieu aquatique ;
Monsieur GENDREAUX Patrick, Président du Conseil départemental de l'Yonne ;
Madame GUERRIER Françoise, Maire de la commune de Saint-Andeux ;
Madame GUYARD Joëlle, Maire de la commune de Saint-Brancher ;
Monsieur GUYONNET Georges, Président de la Fédération de Saône-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique ;
Monsieur GUYOT Christian, Maire de la commune de Saint-Père ;
Madame HAEHNEL Anne-Marie, Présidente de l'Association La petite Faune de Vézelay ;
Monsieur HERVE Guy, Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de l'Yonne ;
Monsieur LARUE Dominique, Président du Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement Pays de Bourgogne ;
Monsieur LASSUS Alain, Président du Conseil départemental de la Nièvre ;
Madame LECLERCQ Marie, Maire de la commune de Montsauche-lès-settons ;
Monsieur LEMMOLO Jean-Luc, Directeur de la Direction départementale des territoires de Côte-d'Or ;
Monsieur LOISIER Valéry, Maire de la commune de Saint-Germain-de-Modéon ;
Madame LOUIS-SIDNEY Vanessa, Présidente de l'Agence de Développement Touristique de la Nièvre ;
Monsieur MICHEL Philippe, Directeur de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociales de Bourgogne-Franche-Comté ;
Monsieur MONCHARMONT Octave, Maire de la commune de Saint-Prix-en-Morvan ;
Monsieur MORVAN Jean-Pierre, Délégué secteur Allier Loire amont de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ;
Monsieur NOUALLET Jean-Claude, Vice-Président de Parc naturel régional du Morvan ;
Monsieur PAILLARD Gérard, Maire de la commune de Chastellux-sur-Cure ;
Monsieur ROUSSEL Didier, Directeur de la Direction départementale des territoires de l'Yonne ;
Monsieur SAUVADET François, Président du Conseil départemental de la Côte-d'Or ;
Monsieur SCHNEIDER Francis, Directeur territorial Seine amont de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ;
Monsieur TKOUB Abdelmajib, Sous-Préfet d'Avallon ;

M. Jean-Philippe CAUMONT, Directeur du Parc naturel régional du Morvan ouvre la séance à 14h15. Il accueille les participants et remercie Mme la Sous-Préfète de Château-Chinon d'être présente. Il remercie également, M. George, Président de ce Comité de Pilotage, de suivre les actions Natura 2000 menées par les chargés de mission du Parc. Avant de passer la parole à Mme

la Sous-Préfète, M.CAUMONT annonce un changement pour cette année 2019 : l'animation de nouvelles entités ainsi que la fusion des sites.

Mme La Sous-Préfète accorde tout son soutien aux actions menées par le Parc du Morvan sur les sites Natura 2000 et est contente d'être présente à ce 7^e COPIL commun.

M. George remercie à son tour l'assemblée d'être présente à cette réunion.

L'objectif de la réunion est de valider le bilan de l'année 2018 et les perspectives de travail pour 2019.

Suite à une présentation de l'équipe Natura 2000 du Parc naturel régional du Morvan, M. George demande à l'assemblée l'approbation du compte-rendu du dernier Comité de Pilotage qui s'est tenu le 19 avril 2018. L'assemblée approuve à l'unanimité ce compte-rendu.

Bilan de l'animation 2018 et perspectives pour 2019

Justine DURET, Clément GARINEAUD et Clémence WECK, animateurs Natura 2000 au Parc du Morvan, présentent le bilan 2018 et les perspectives d'animation 2019.

✓ Les contrats et actions Natura 2000 :

L'année 2018 fût riche en préparation de contrats et actions avec notamment :

- Un contrat forêt-senescence à Chastellux-sur-Cure sur une forêt de 11,53 ha en Hêtraies-Chênaies et Chênaies-charmaies. Le financement de ce contrat a été approuvé récemment.
- Un contrat forêt-senescence a été signé avec l'EPCC de Bibracte sur une forêt de Hêtraies-Chênaies de 5,2 ha sur la commune de Glux-en-glenne.
- Un contrat forêt-débardage alternatif est en cours. Il est porté également par l'EPCC de Bibracte sur la commune de Glux-en-glenne. Ce contrat concerne une forêt de ravin et une ripisylve de 7,2 ha.

D'autres actions ont été menées par l'équipe Natura 2000. En novembre 2017, un programme Life « Continuité écologique » a pris fin sur les sites « Vallées de la Cure et du Cousin » et « Haute Vallée du Cousin ». L'équipe Natura 2000 a aujourd'hui en charge le suivi des actions qui ont été entreprises dans le cadre de ce projet. De ce fait, des travaux de reprises ont été nécessaires sur les berges du Digesteur à Matières en suspension se trouvant sur la commune de Pierre-Perthuis. Cette action a été prise en charge par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Parc naturel régional du Morvan (GEMAPI).

✓ Les Mesures Agro-environnementales

Pour rappel, nous sommes actuellement sur le Projet Agro-environnemental et Climatique 2015-2020 pour le Morvan.

Concernant l'année 2018, aucune contractualisation de MAEC n'était possible. A priori, il n'y aura plus de contractualisations possibles avant la nouvelle programmation de la PAC en 2020 (sous réserve de la validation du prochain dispositif).

✓ Le Programme Natural'action

Le programme Natural'action est un programme de formation à destination des différents usagers des sites Natura 2000 : socio-professionnels, élus, habitants ... Ce programme est décliné dans le temps et sur les différents sites Natura 2000. En 2018, l'équipe Natura 2000 a organisé deux journées techniques sur la gestion des prairies naturelles et les pratiques de pâturage. Pour cela, elle a été accompagnée par la société coopérative SCOPELA. Ces deux journées, une à Saint-Brisson et l'autre à La Grande Verrière, ont accueilli 6 éleveurs et 7 chargés de mission.

✓ Études et programmes de suivis

- Une étude a été menée sur les prairies de fauche à fromental sur le secteur de la vallée de la Cure. Cette étude a été réalisée par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP), antenne Bourgogne, elle devrait se finir en 2019. Les premières conclusions montrent une réduction de l'habitat.
- En 2018, un relevé botanique a été réalisé par le CBNBP sur les pelouses sèches dans la zone de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope à Pierre-Perthuis. Ce relevé s'inscrit dans le cadre d'une étude sur plusieurs années afin de voir l'évolution de cet habitat.
- Suite au contrat de débardage alternatif réalisé en 2015 dans la vallée de la Canche, une étude botanique a été réalisée par le CBNBP.

Par ailleurs, des relevés sont menés par le CBNBP sur les sites Natura sur demande des animateurs pour palier à des besoins ponctuels de caractérisation des habitats naturels ou/et de leurs états (mise en place de contrat, évaluation d'incidences, etc.).

✓ **Accompagnement de projet**

L'équipe Natura 2000 a été sollicitée une vingtaine de fois pour des expertises ou des avis sur des projets en site Natura.

9 de ces sollicitations ont fait l'objet d'une évaluation d'incidence et 11 ont permis l'accompagnement des porteurs de projet afin d'intégrer les enjeux Natura 2000 dans leur projet.

✓ **Communication 2018**

Animation auprès du grand-public :

22 animations ont été organisées par l'équipe Natura 2000 sur des thématiques telles que les amphibiens, le patrimoine naturel, la faune forestière, la faune nocturne...

Plusieurs partenariats ont également vu le jour en 2018 :

- des sorties nature en canoë ont été organisées, en partie sur l'APPB de Pierre-Perthuis avec l'association Morvan Canoe Kayak ;
- sur le site du Mont Beuvray, des sorties à trois voix sur la biodiversité et la gestion forestière, en partenariat avec l'EPCC Bibracte et l'ONF, ont été réalisées ;
- une balade nature ainsi qu'une conférence sur les enjeux Natura 2000 ont été organisées dans le cadre du festival nommé Lézard sous les châtaigniers,

Ces animations ont permis de sensibiliser environ 300 personnes.

Animation auprès des scolaires :

L'équipe a participé à deux manifestations de ce type.

- « Les enfants s'invitent au Parc » : cette année, la thématique mise à l'honneur était la forêt. De ce fait, l'équipe Natura 2000 a pu participer en tenant un stand Natura 2000 et en travaillant avec les enfants sur la monoculture et la propagation de maladie et parasite. L'ONF était également partenaire de cette manifestation.

-L'équipe a participé au Géoforum de Dijon. Cet évènement rassemble les étudiants en licence géographie. L'équipe a été sollicité afin d'expliquer les enjeux Natura 2000 et le métier d'animateur Natura 2000.

Manifestations grand-public :

L'équipe a pu bénéficier de quelques manifestations afin de tenir un stand et donc de faire connaître les enjeux et actions Natura 2000. Quelques exemples de manifestations : Récid'eau à Sens, Fête de la Moisson à Saint-Père, Fête de la Bio à Vézelay, inauguration de l'APPB à Pierre-Perthuis ...

Nous estimons que ces tenues de stand ont permis de sensibiliser environ 1500 personnes.

Outils de communication :

-Accompagnement dans la réalisation de panneaux pédagogiques pour la mise en valeur d'une source tufeuse à Fontenay-près-Vézelay,

-Une lettre d'info commune à tous les sites avec une publication trimestrielle,

-Un livret du maire,

-Réimpression des livrets « herbier »,

-Sites web et réseaux sociaux,

-Relation avec la presse,

-Le concours photo « L'arbre sous les objectifs » qui a réuni 59 photos concourant pour 4 catégories. La remise des prix a eu lieu durant la Fête de l'Automne à Saint-Brisson.

✓ **Budget :**

La convention concernée par les dépenses de 2018 est celle qui court du 1^{er} mars 2017 au 28 février 2019, elle englobe les 11 sites animés par le Parc. Pour rappel celle-ci s'élève à 355 750€ et est financée par l'Etat à 47% et par le FEADER à 53%.

Concernant les dépenses 2018 sur l'animation commune des 9 sites concernés par ce COPIL, le montant total des dépenses est de 103 555€. Ce montant correspond à :

- des frais de personnels (83 606€)

- des frais généraux (15 % des frais de personnel, 12 540€ environ)
- Location de véhicules : 3 142€
- Natural'action (996€)
- Concours photo (520€)
- Impression des herbiers (2748€)

Il a été demandé par l'assemblée si les herbiers étaient distribués de façon payante. En effet, tous les documents de communication financés dans le cadre de l'animation Natura 2000 sont distribués gratuitement.

L'équipe Natura 2000 a été contrôlée, au printemps 2018, par l'Agence de Service et de Paiement (ASP). Certains documents de communication sembleraient non conformes, en raison de l'absence des logos du FEADER et de la Région. Cependant, cette information ne nous était pas parvenue lors du montage du dossier de subvention. Tout document de communication rédigé par notre équipe à destination du public comporte bien ces logos. L'équipe Natura 2000 n'avait pas eu l'information que les documents tels que les comptes rendus de réunion ou les feuilles d'émargement devaient également porter ces logos. De ce fait, la demande de paiement déposée en 2018 (pour l'année 2017) est toujours en attente de paiement, le dossier étant en attente d'arbitrage par la Région Bourgogne-Franche-Comté, autorité de gestion des aides FEADER.

Mme la Sous-Préfète rappelle l'importance de respecter la publicité des financeurs, et de manière générale, les règles imposées par des programmes de financement. Mais elle rejoint Mme JUHEL de la DDT sur l'importance de clarté et de cohérence de la part de l'ASP sur les obligations demandées.

Le Directeur du PnrM signale que s'il y a un déficit, les élus s'interrogeront sur la poursuite de l'animation Natura 2000 portée par le Parc.

Concernant le budget prévisionnel de 2019, ce dernier fera l'objet d'une prochaine convention, qui s'étendra du 1^{er} mars 2019 au 28 février 2021. Cette convention sera destinée à tous les sites animés par le Parc du Morvan pour une période de deux ans.

Le montant global de cette convention sera de 363 600€ environ, financée à 53% par le FEADER et 47% par l'Etat.

✓ **Moyens humains :**

A l'heure actuelle, deux animateurs (Clément GARINEAUD et Justine DURET) sont répartis sur les 21 entités Natura 200 animées par le Parc.

Une autre animatrice (Clémence WECK) est dédiée à la gestion administrative et financière de l'équipe Natura 2000 et à l'animation d'une entité. De plus, elle s'occupe de la communication et de l'animation grand public des deux sites animés par le Parc.

✓ **Fusion des sites et rattachement des sites à chauve-souris**

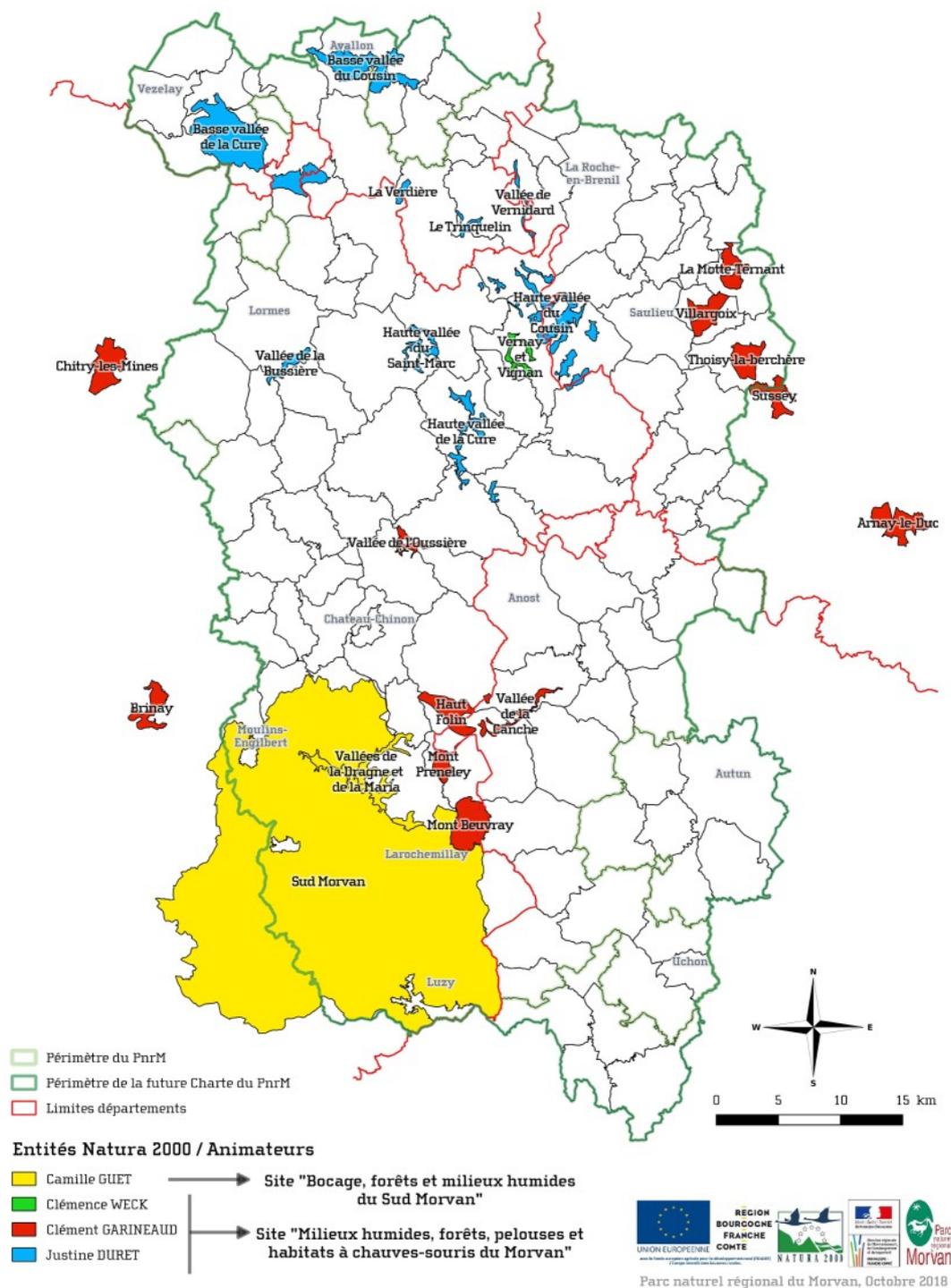
Pour rappel, en décembre 2016, le comité de pilotage a approuvé le fait que les 9 sites Natura 2000 du Nord Morvan animés par le Parc ne deviennent qu'un seul et même site et que les deux sites du Sud Morvan fusionnent également. En effet, cette fusion va faciliter l'administratif de l'équipe Natura 2000 et du service instructeur. De plus, nous pouvons espérer une meilleure lisibilité et donc une meilleure communication auprès des acteurs locaux.

De plus la DREAL a proposé au Parc du Morvan de devenir animateur de certaines entités des sites à chauve-souris de Bourgogne. Cette proposition a été faite pour une question de proximité avec les acteurs du territoire. Le comité syndical du Parc a alors voté pour le rattachement de 7 entités (dont 4 sur le territoire du Parc) à chauve-souris. Le COPIL des sites à chauve-souris et le COPIL commun des sites du Morvan ont également voté favorablement à ce rattachement.

Suite à la consultation des collectivités concernées, la fusion des sites a pris effet en novembre 2018, le site s'appelle désormais « Milieux humides, forêts, pelouses et habitats à Chauve-souris du Morvan » (FR 2600987).

La carte ci-dessous retranscrit le nom des entités et les animateurs correspondants. Le nom des entités n'est pas encore définitif. Si des remarques sont à formuler, vous pouvez vous adresser aux animateurs Natura 2000 à biodiversite@parcdumorvan.org, avant le 1^{er} avril 2019.

Sites Natura 2000 animés par le Parc naturel régional du Morvan



Suite à cette fusion, un travail sur les documents d'objectifs (DOCOBs) est à prévoir. Dans un premier temps, un travail sur les mesures des anciens docobs concernés, est engagé. Il faudra alors définir les enjeux et objectifs puis la rédaction des mesures dans le cadre d'un groupe de travail.

L'objectif de ces groupes de travail sera de définir les enjeux, les objectifs et les actions. Il permettra également aux acteurs de ce territoire de s'approprier les mesures et ainsi le nouveau DOCOB. Il sera donc proposé aux membres du COPIL de s'inscrire à ces groupes de travail qui devrait se réunir 4 à 5 fois durant l'année 2019 pour une validation des mesures en COPIL 2020.

Pour vous inscrire au groupe de travail : biodiversite@parcdumorvan.org

Dans un second temps, il faudra prévoir la mise à jour des habitats et des espèces du site.

Hervé Louis du CRPF signale que le groupe de travail devra impliquer tous les usagers de ces sites tels que les forestiers et les agriculteurs. De ce fait, tous les propriétaires forestiers devront être contactés par courrier. En effet, les agriculteurs peuvent avoir l'information que leurs parcelles sont en site Natura 2000 via l'outil carto PAC mais les forestiers n'ont pas l'information de façon automatique. Ils peuvent cependant avoir l'information facilement grâce à plusieurs outils informatiques tels que geoportail.

La communication entre les animateurs et les usagers est difficile, les coordonnées de l'ensemble des acteurs du territoire n'étant pas connu. Des actions ont cependant été engagées par la Direction départementale des territoires (DDT) auprès des agriculteurs et des forestiers.

Mme la Sous-Préfète précise qu'il y a un gros travail à faire avec les maires. Ce sera l'occasion de le faire lors de la distribution du livret du maire, prévue en 2019. Les maires sont les relais locaux. Un travail avec les notaires est également à prévoir afin que le message sur Natura 2000 soit passé.

Suite au COPIL, il a été décidé qu'un test allé être fait cette année afin de répertorier tous les propriétaires de parcelles forestières se trouvant sur des sites Natura 2000. Le test sera fait sur la commune de Brassay.

✓ **Composition du comité de pilotage**

Mme JUHEL de la DDT présente ensuite les membres du COPIL qui sont divisés en collèges :

-toutes les communes et communautés de commune, concernées par les 22 entités du site ;

-les représentants des propriétaires et usagers

- les ouvrages publics et gestionnaires d'infrastructure. À ce sujet, une question est soulevée pour que ENEDIS fasse partie du COPIL. Il faudra alors vérifier si cette structure fait uniquement de la maintenance, dans ce cas il ne sera pas nécessaire qu'elle fasse partie du COPIL. Concernant EDF, il serait intéressant que ces derniers soient membres du COPIL pour la représentation de l'utilisation des barrages hydroélectriques. Une question se pose également sur les infrastructures représentant les lignes téléphoniques. La réponse donnée suite au COPIL est donc : si en phase d'exploitation l'infrastructure a potentiellement une incidence sur les milieux ou les espèces, il faut qu'elle participe au COPIL. Si ce n'est que pour la création, il y a l'Evaluation d'Incidence, ce n'est donc pas pertinent qu'ils soient membres du copil.
- les organismes exerçant leurs activités chasse, pêche, sport et tourisme : les membres du comité de pilotage aimeraient ajouter deux associations de pêche, celle se trouvant à Montsauche-les-settons et celle sur Château-chinon. Ils proposent également de supprimer le comité de défense des sites et rochers d'escalade, de même que la fédération régionale de montagne et d'escalade, car il n'y a plus d'enjeux à ce sujet sur le site. En effet, suite à l'APPB de Perre-Perthuis, le site est protégé. La DDT informe que seul la LPO de l'Yonne est mobilisé puisque le seul enjeu sur le site à ce sujet est celui lié au Faucon Pèlerin à Pierre-Perthuis donc dans le département de l'Yonne.

La composition des membres du COPIL sera validée par les préfets des quatre départements concernés. Pour faciliter la procédure, l'arrêté concernant les membres du COPIL sera publié uniquement dans la Nièvre. Dans un second temps, un des préfets sera nommé coordonnateur de ce site Natura 2000.

✓ **Programmation 2019**

Comme vu ci-dessus, un travail est à mener concernant le DOCOB et les mesures.

L'équipe Natura 2000 prévoit également la préparation au concours des Pratiques Agro-écologiques Prairies et Parcours (anciennement concours prairies fleuries) pour 2020 en partenariat avec la chargée de mission agroécologie du Parc.

Les contrats

Plusieurs contrats sont en cours de discussion :

- Un suivi de chantier sur le Mont Beuvray, piloté par l'EPCC Bibrace sur une forêt de ravin en contrat de débardage alternatif,
 - Un contrat de réouverture d'habitats secs et rocheux porté par la commune d'Avallon,
 - Un contrat senescence porté par la commune de Saint-Léger-Vauban,
 - Un contrat de débardage alternatif porté par la commune d'Avallon,
 - Un contrat de pose de moine hydraulique en forêt tourbeuse à Vernidard ainsi que des travaux hors contrat en forêts tourbeuses. Ces deux actions sont portées par le même propriétaire.
- Une question est posée dans l'assemblée sur ce qu'est un moine. Un moine est un dispositif de vidange des étangs. Ce dernier permet de récupérer l'eau plus froide du fond de l'étang pour le restituer dans le cours d'eau en aval. Cela permet de maintenir une température tempérée voir froide dans le cours d'eau, ce qui est propice aux espèces autochtones telle que la truite.
- Un contrat senescence porté par la commune de Pierre-Perthuis.

L'ONF informe également qu'un contrat sur la commune de Saint-Prix est en cours de discussion. Une remarque est faite par l'assemblée sur le fait que les bénéficiaires sont souvent des communes. Il faudra alors renforcer la communication pour toucher plus de propriétaires privés.

Suivis et études :

Concernant les suivis scientifiques, il est prévu plusieurs études :

- Une étude sur la parcelle forestière de Chastellux-sur-Cure qui va bénéficier d'un contrat. Une stagiaire a été recrutée pour une durée de 6 mois afin de réaliser un état T=0 de la parcelle.
 - Un suivi de deux espèces de chouettes (chouette chevechette et chouette de tengmalm) sur le Mont Beuvray et le Mont Preneley avec la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA) en mars ou avril. Ces chouettes sont des indicatrices de l'état général des Hêtraies montagnardes.
 - Une réflexion est en cours pour une prospection papillon sur le Haut Folin en lien avec la Réserve Naturelle Régionale (RNR) des Tourbières du Morvan et la SHNA.
 - Plusieurs études sont prévues dans le cadre de l'Après Life « Continuité écologique ».
- Deux journées de suivis sur la Moule Perlière (recherche de présence de larves sur les branchies des truites) sont programmées sur des tronçons du Cousin et de la Cure en partenariat avec l'Agence Française pour la Biodiversité et la Fédération de pêche de l'Yonne. Une journée de suivi piscicole est également prévue au niveau d'un des ouvrages aménagés sur la basse vallée du Cousin (Moulin Sapin) avec ces mêmes partenaires. Ce suivi permettra de savoir si la rivière de contournement est efficace.

Natural'action :

Plusieurs journées d'échange sont prévues :

- Le 17 mai, une journée « Forêt » est prévue en partenariat avec le CRPF. Cette journée sera à destination des propriétaires forestiers et le but sera de découvrir le lien forêt/Natura 2000. Ce sera également l'occasion de découvrir des témoignages de personnes ayant bénéficiées de contrat 'forêt' Natura 2000. Les propriétaires forestiers seront avertis de cette journée par l'intermédiaire du CRPF.

A ce sujet, la DDT informe l'assemblée qu'une journée du même type avait été organisée dans les Amognes. Cela avait permis la signature de plusieurs contrats.

- Une demi-journée est également prévue sur la Renouée du Japon à destination des agents techniques, des élus et des habitants.
- D'autres journées sont également envisagées sur le paillage bois avec la Chambre d'agriculture de la Nièvre, sur le suivi des prairies et du système d'élevage avec Scopela ou encore sur la gestion écologique des étangs.

Animation grand-public :

Une quinzaine d'animations sont prévues en lien avec des événements nationaux ou internationaux tel que la journée mondiale des zones humides, la Fête de la Nature, la Fête de la Forêt, La Nuit de la Chauve-souris ou celle de la Chouette ...

Il est prévu qu'une analyse de ces sorties soit faite en fin d'année. Ce bilan nous permettra de comprendre ce qui fonctionne ou pas. Par exemple, l'équipe Natura 2000 a déjà pu remarquer que les personnes les plus intéressées par ces sorties sont des habitants du territoire. De ce fait, les animations qui se déroulent les week-ends de pont ne touchent pas autant de personnes que souhaité.

Animation scolaire :

Un projet pédagogique sur le bocage est prévu au collège de Corbigny. Ce projet a été testé en 2018/2019 sur le site Natura 2000 du Sud Morvan, au collège de Moulins-Engilbert. Ce projet est à destination des élèves de 6^{ème} et 5^{ème}. Il se répartirait en 5 séances en salle mais aussi à l'extérieur. Ce projet permet de rassembler plusieurs acteurs du territoire et de comprendre l'intérêt de tous vis-à-vis du bocage. Les élèves pourront donc rencontrer des chargés de mission Natura 2000, des agriculteurs et des représentants de l'association des vieux plechons.

Communication :

Plusieurs actions sont prévues :

- Le concours photo sera cette année sur la trame noire du 15 mars au 25 août pour une remise des prix à la fête de l'automne ;
- La distribution du livret du maire ;
- La réédition de la plaquette biodiversité qui avait été réalisée en 2015 ;
- La poursuite des lettres d'informations trimestrielles ;
- La rédaction d'un livret à destination des usagers des cours d'eau et plus particulièrement des kayakistes. À ce sujet, Mme Wicker, élu d'Avallon, informe qu'un livret existe déjà sur le Cousin. L'équipe Natura 2000 est encore en réflexion à ce sujet, le but de cette année serait de monter un comité de rédaction afin de cibler le public ainsi que le secteur choisi pour ce livret.

Discussion et interventions

Mme THIALLIER de la DREAL aimerait que l'équipe Natura 2000 entame un travail sur le bilan des MAEC sur le territoire. Les animateurs ont conscience de l'importance de cette question. Il a été choisi d'aborder cette thématique en 2020 pour notamment, être en accord avec la dynamique enclenchée par le Parc avec la nouvelle chargée de mission agroécologie, Milieux Ouverts Herbacés 2 (MOH2) et les projets liés à la Réserve Naturelle Régionale des tourbières du Morvan. En 2019, le travail se concentre sur la forêt en raison des deux contrats Natura 2000 mis en place à Chastellux-sur-cure et au Mont Beuvray. En 2020, il est envisagé une enquête auprès des agriculteurs ayant bénéficié des MAEC croisée avec un travail cartographique et des suivis botaniques. Le projet sera construit en 2019.

Une question est posée sur la position de Natura 2000 sur les projets éoliens. M. Magouthier, élu de la commission énergie, informe que le Parc n'a pas de réticence particulière à ce sujet. Les projets seront traités au cas par cas.

Mme JUHEL de la DDT indique que chaque projet est soumis à une étude d'impact qu'il se trouve ou non en site Natura 2000. Si le projet se situe dans un site Natura 2000, le porteur de projet doit intégrer les enjeux Natura 2000 dans l'étude d'impact.

Mme la Sous-préfète ajoute que les services de l'État ne font qu'un, ainsi chaque service travaille dans son domaine de compétence pour donner ensuite une seule et même réponse au porteur de projet. Chaque projet est traité au cas par cas mais l'État n'est pas contre les projets éoliens.

La séance est levée à 16h30.

Rédigé le 29 janvier 2019 à Saint-Brissson par Clémence WECK

M. Patrick J. GEORGE
Président du Copil Commun des sites Natura 2000 du Morvan
Premier adjoint à la mairie de Pierre-Perthuis



avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
L'Europe investit dans les zones rurales.

